

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ORTHE
Modif n°2

Pièce 4.B : Règlement graphique - Oeyregave

Échelle : 1 / 5 000

Janvier 2025

4 36 3020

Historique des procédures:
- PLUI approuvé le 03/03/2020
- M31 approuvée le 26/04/2022
- Modif 1 approuvée le 15/11/2022

ARTELIA
Agence de Pau

Service
Urbanisme
Développement
Territoires

SECOURS ET AIDE

Adresse : 2 Avenue Pierre Angot - 64000 PAU Cedex 9 - Tél : 05 59 99 23 95 - Fax : 05 59 99 30 24

Liste des emplacements réservés		
Numéro	Destination	Bénéficiaire
1-OEY	Aménagement d'un parc de stationnement	Commune de Oeyregave
2-OEY	Extension du cimetière	Commune de Oeyregave

Les zones du PLUI

Zones urbaines

UAH : Centre bourg ancien, dense et patrimonial d'Hastings
UAO : Centre bourg ancien, dense et patrimonial de Oeyregave
UAp : Centre bourg ancien, dense et patrimonial de Peyrehorade
UAs : Centre bourg ancien, dense et patrimonial de Sorde-l'Abbaye
UB : Centre bourg diffus - urbanisation d'extension récente
UBa : Centre bourg diffus - urbanisation d'extension récente en ass. autonome
UBI : Centre-bourg historique de Labatut
UBIx : Sous-secteur du centre bourg historique de Labatut
UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UT : zone urbaine à vocation d'activités équestres et touristiques
UX : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales
Uxa : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales en ass. autonome
UY : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles
UZ : Zone urbaine à vocation d'activités mixtes (artisanale, commerciale et industrielle)
UZA : Zone urbaine à vocation d'activités mixtes (artisanale, commerciale et industrielle) en ass. autonome

Zones à urbaniser

UZac : ZAC Sud des Landes d'Hastings
AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
AUO : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat - l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à la modification/révision du PLUI
AUZ : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités
AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'équipements

Zones naturelles et agricoles

AUZO : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités - l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à la modification/révision du PLUI

N : Zone naturelle
Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
Nep : Zone naturelle de préservation de captage d'eau potable
Na : Secteurs dédiés aux activités économiques isolées
Nc : Secteur dédié à l'exploitation de carrière
Nh : Secteurs dédiés aux quartiers isolés
NI : Secteurs dédiés aux activités sportives ou de loisirs
Nim : Secteurs dédiés à la pratique de loisirs pour véhicules motorisés
Nir : Secteur dédié aux activités de restauration
Nm : Secteur dédié au stand de tir du ministère des armées
NTI : Secteurs dédiés aux activités et hébergements touristiques (camping,...)
Nd : Secteurs dédiés au stockage de déchets
A : Zone agricole
Aa : Zone agricole avec préservation des continuités écologiques
Ap : Zone agricole avec enjeux paysagers
As : Secteur dédié à l'hébergement de saisonniers agricoles : de type habitation légère de loisir
As : Secteur dédié à l'hébergement de saisonniers agricoles : de type habitation légère de loisir

Prescriptions

Espaces boisés classés au titre de l'article L.111-1 du CU
Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
Secteur de mixité sociale défini au titre de l'article R.151-38, 3° du CU (au moins 70% des logements créés doivent être des logements sociaux ou conventionnés)
Secteur Soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
Eléments de paysages bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
Eléments de paysages naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
Eléments de paysages naturels à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
Alignement de bâti structurant l'espace public
Secteur de préservation de la diversité commerciale identifié au titre de l'article R.151-37 du CU
Eléments de paysages bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
Changement de destination soumis à l'avis conforme de la CDPENAF ou CDNPS au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Informations

Report de PPRI
Report de l'atlas des zones inondables (AZI)
Report des Zones de présomption de prescription archéologique
Canalisation de gaz
Périmètre de protection de Monument historique
Canalisation de gaz - zone non aedificandi
Marge de reculement en application de l'article L.111-6 du CU

